



Notre-Dame-du-Laus

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : PASSAGE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE EN ZONE ORANGE : INTERRUPTION DES ACTIVITÉS

Notre-Dame-du-Laus, le 2 octobre 2020 – Suite aux recommandations de la Santé publique, la Municipalité souhaite contribuer à la limitation de la propagation de la COVID-19 en annulant, pour une période minimale de 28 jours, toutes activités.

Ainsi, les activités qui devaient avoir lieu ou qui avaient repris dans les salles de la Municipalité sont annulées minimalement jusqu'au 26 octobre. De plus, les assemblées du conseil seront de nouveau tenues à huis clos durant cette période. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité après leur adoption en assemblée municipale. Nous invitons les citoyens qui ont des questions, des demandes ou des commentaires à les soumettre par courriel avec l'objet "Assemblée de conseil " à l'adresse courriel suivante : reception@mun-ndl.ca avant midi la journée même de l'assemblée.

Palier d'alerte orange de la COVID-19

Pour connaître les mesures qui s'appliquent au palier orange, consultez le :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-etintervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Liens utiles

- Ligne info Coronavirus – 1 877-644-4545
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la MRCAL invite les citoyens à consulter : www.quebec.ca/coronavirus.
- Les mises à jour quotidiennes du ministère de la Santé et des Services sociaux sont disponibles à l'adresse suivante : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus2019-ncov/#situation-au-quebec>

-30-

Valérie Levasseur
Agente de communication
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
communication@mun-ndl.ca